Restaurant scolaire municipal

MENU SANS VIANDE, Ni POISSON

Depuis le 1er novembre 2019, La loi EGALIM impose aux établissements de restauration scolaire de fournir un repas végétarien par semaine.

On entend par **« végétarien », un menu sans viande ni poisson, crustacés et fruits de mer.**
Ils sont remplacés par des protéines végétales : légumineuses, céréales, oléagineux.
Les protéines végétales peuvent être associées à des œufs et des produits laitiers.

L'expérimentation est temporaire (deux ans à partir du 1er novembre 2019) et fait l'objet d'une évaluation, notamment de son impact sur le gaspillage alimentaire, sur les taux de fréquentation et sur le coût des repas.

Afin de mettre en place ces menus sans viande, ni poisson, il nous faut établir des recettes pour respecter l'équilibre des apports nutritionnels, former le personnel, et adapter nos approvisionnements. Ces démarches ont pris du temps.
C'est pourquoi, cette disposition sera donc appliquée à compter de Janvier 2020.

Vous remerciant de votre compréhension

PEULTIER Jocelyne
Directrice du Restaurant scolaire

MARTINEAU Stéphanie
1ere adjointe au Maire
Enfance et vie scolaire